

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six le 5 juin à 20h, le Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Gwénaél TOURAIN.

DATE DE LA CONVOCATION : 28/05/2026 Affichée le : 28/05/2026

PRÉSENTS : G. Touraine - JF. Drumare - J. Losier - M. Dahinden - J. Montolin - M. Chapron - I. Lemoine - B. Samson - H. Pautre - B. Foureau - K. Gagneux - M. Besnard - L. Maignan

ABSENTS : J. Lefèvre (donne pouvoir à M. Dahinden) – S. Guehl (donne pouvoir à H. Pautre)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : L. Maignan

NOMBRE DE MEMBRES :	En exercice : 15	Quorum : 8
	Présents : 13	Votants : 15

1- Adoption du procès-verbal de la séance du 21 mai 2026

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques à formuler sur le contenu du procès-verbal du 21 mai 2026, dont une copie leur a été adressée lors de leur convocation.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à approuver ce procès-verbal. **Ces derniers décident à l'unanimité de l'approuver.**

Rapport au vu duquel la décision a été prise : Projet du PV de la séance précédente (annexe à la délibération).

2 – Élections des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire

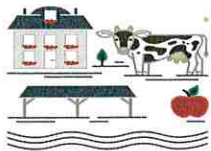
Vu le décret n° 2026-301 du 21/04/2026, portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté DCL/BCE/2026/109 fixant le nombre de délégués à élire.

Monsieur le Maire,

Indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MMS DAHINDEN Michèle, MONTOLIN José, BESNARD Mickaël et MAIGNAN Lisa.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.



Saint-Pierre -de-Cormeilles

N o r m a n d i e

Monsieur le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués titulaires et des délégués suppléants en vue des élections sénatoriales.

Élections des délégués titulaires :

Les candidatures sont les suivantes :

- Monsieur DRUMARE Jean-François
- Monsieur LOSIER Jacky
- Monsieur TOURAINÉ Gwénaél

Après avoir procédé au vote, le dépouillement est effectué, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins = 15
- Bulletins blancs ou nuls = 0
- Suffrages exprimés = 15
- Majorité absolue = 8

Ont obtenu :

- Monsieur DRUMARE Jean-François = 15 voix (quinze)
- Monsieur LOSIER Jacky = 15 voix (quinze)
- Monsieur TOURAINÉ Gwénaél = 15 voix (quinze)

Monsieur Jean-François DRUMARE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué titulaire pour les élections sénatoriales.

Monsieur Jacky LOSIER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué titulaire pour les élections sénatoriales.

Monsieur Gwénaél TOURAINÉ ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué titulaire pour les élections sénatoriales.

Élections des délégués suppléants :

Vote du premier suppléant :

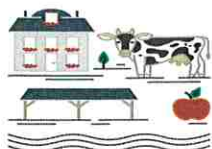
Les candidatures sont les suivantes :

- Madame LEFEVRE Joëlle

Après avoir procédé au vote, le dépouillement est effectué, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins = 15
- Bulletins blancs ou nuls = 0
- Suffrages exprimés = 15
- Majorité absolue = 8

Ont obtenu :



Saint-Pierre -de-Cormeilles

N o r m a n d i e

- Madame LEFEVRE Joëlle = 15 voix (quinze)

Madame LEFEVRE Joëlle ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de première déléguée suppléante pour les élections sénatoriales.

Vote du second suppléant :

Les candidatures sont les suivantes :

- Madame PAUTRE Hélène

Après avoir procédé au vote, le dépouillement est effectué, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins = 15

- Bulletins blancs ou nuls = 0

- Suffrages exprimés = 15

- Majorité absolue = 8

Ont obtenu :

- Madame PAUTRE Hélène = 15 voix (quinze)

Madame PAUTRE Hélène ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de deuxième déléguée suppléante pour les élections sénatoriales.

Vote du troisième suppléant :

Les candidatures sont les suivantes :

- Monsieur GAGNEUX Kévin

Après avoir procédé au vote, le dépouillement est effectué, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins = 15

- Bulletins blancs ou nuls = 0

- Suffrages exprimés = 15

- Majorité absolue = 8

Ont obtenu :

- Monsieur GAGNEUX Kévin = 15 voix (quinze)

Monsieur GAGNEUX Kévin ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de troisième délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

3- Participation de la commune au SIRGSC de Cormeilles

Monsieur le Maire mentionne au conseil que la participation de la commune au Syndicat Intercommunal de la Restauration au Groupement Scolaire de Cormeilles est de 10 476.00 €.

Le conseil, constatant que cette somme a été prévue à l'article 65568 du budget primitif de la commune, donne à l'unanimité son accord à l'acquittement de cette somme.

4- Etude de devis bac à graisse Station d'épuration

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis pour l'installation d'un bac à graisse à la station d'épuration :

- STGS Avranches du 28.04.2026 n° 22604012 = 7 711.51 € TTC
- SOGEA NORD OUEST TP du 20.05.2026 n° 26Ddsp165 = 8 364.00 € TTC

Après concertation, le Conseil approuve le devis de SOGEA NORD OUEST TP pour un montant de 8 364.00€ TTC.

5- Etude de devis Clôtures Bataille

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur DRUMARE, 1^{er} adjoint, qui présente au Conseil Municipal le devis pour la dépose et l'évacuation de la clôture existante et la fourniture et la pose d'une clôture herbagère sur le long du Chemin Vert.

- Clôtures Bataille n° AV0065229 du 28.05.2026 = 6 102.72 € TTC

Après concertation, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le devis ci-dessus.

6- Décision modificative pour le transfert des opérations du Budget Primitif de la commune vers le Budget Primitif du lotissement

Monsieur le Maire notifie au Conseil Municipal que le Service de Gestion Comptable (SGC) de Pont-Audemer, nous demande d'établir une décision modificative pour le transfert des opérations du Budget Primitif de la commune vers le Budget Primitif du lotissement.

Après concertation, le Conseil municipal autorise la décision modificative.

Questions et informations diverses

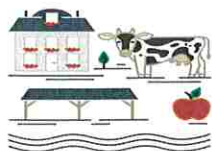
Le 9 juin 2026 aura lieu à Boulleville, le tirage au sort des jurés d'assises avec la présence de Madame Joëlle Lefevre et Monsieur Jacky Losier.

Une demande de devis identique a été demandée pour la remorque suite au cambriolage. Nous sommes en attente de l'assurance pour connaître la valeur de remboursement.

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu en mairie deux représentants de AXA Épargne et Protection, concernant le démarchage AXA Mutuelle pour une réunion publique auprès des habitants de la commune. La majorité des membres du conseil ne sont pas favorables.

Monsieur le Maire indique qu'il a réceptionné un courrier de l'entreprise CIRCET RÉGION OUEST, l'informant du réaménagement d'un site TDF, du pylône TDF – Les Coutures, en vue d'améliorer le réseau de téléphonie mobile. Les travaux commenceront vers le 20 juillet 2026.

L'Enquête Publique du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) aura lieu du 15 juin au 17 juillet 2026. Deux registres sont disponibles en mairie afin de recueillir les doléances des habitants.



Saint-Pierre -de-Cormeilles

N o r m a n d i e

Monsieur GODINOT, notre Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) du Service de Gestion Comptable de Pont-Audemer (SGC), nous a indiqué par mail, que le Conseil Municipal avait la possibilité de demander la revalorisation des impôts fonciers et de la taxe d'habitation par la fiabilisation des bases des locaux d'habitation par l'intégration des éléments de confort. A l'unanimité, les membres du conseil ne sont pas favorables.

La Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge propose d'accueillir la Tournée Ville à Joie dans notre commune. Cette tournée se compose d'une troupe itinérante multiservices qui propose des idées d'animations diverses. Il n'y aura aucun coût pour la commune. Il faudra seulement déposer les flyers dans les boîtes aux lettres. A la majorité, le conseil municipal approuve cet événement. Il aura lieu le mercredi 16 septembre de 15h à 21h.

Fin de la séance : 22H35

Procès-verbal arrêté au commencement de la séance du : 16 juillet 2026

Affiché le :

Le Maire :

Gwénaél TOURAINÉ

Le secrétaire de séance :

Lisa MAIGNAN